

POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

JANVIER 2024

SOMMAIRE

I. Contexte	3
II. Définition des controverses	3
III. Processus d'identification et d'évaluation des controverses	3
IV. Processus de réaction lors d'avènement de controverse	4
IV.1 Publication de fiches d'alerte et procédure d'escalade	4
IV.2 Engagement	4
IV.3 Impact sur les notations ESG	4
IV.4 Suivi spécifique des sociétés controversées en portefeuille	5
Annexe	6

I. Contexte

Schelcher Prince Gestion s'engage à adopter une approche responsable et éthique dans ses activités de gestion d'actifs.

Dans le cadre de cette démarche, nous reconnaissons l'importance de prendre en compte les controverses liées aux émetteurs dans lesquelles nous investissons.

La présente politique vise à définir notre approche pour évaluer et gérer les controverses afin de minimiser les risques pour la performance de nos portefeuilles et promouvoir des pratiques durables.

II. Définition des controverses

Une controverse est définie comme une situation où un émetteur est impliqué dans des activités ou des comportements qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme. Cela peut notamment inclure des problèmes tels que la pollution, les violations des droits de l'homme, la corruption, les pratiques commerciales déloyales, etc.

III. Processus d'identification et d'évaluation des controverses

Schelcher Prince Gestion s'engage à effectuer une évaluation approfondie des controverses potentielles liées aux entreprises que nous détenons en portefeuille.

Au-delà de la surveillance quotidienne des entreprises réalisée par les analystes (rencontre, suivi de l'actualité, notes de nos contreparties de marché) nous recueillons des informations provenant de notre fournisseur de données Sustainalytics :

- Sustainalytics effectue une veille quotidienne de plus de 83 000 sources médiatiques couvrant des domaines allant des actualités financières et politiques aux actualités commerciales.
- Des filtres ESG sont appliqués pour trier les actualités et les restreindre aux informations pertinentes. Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des incidents ayant des implications négatives sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG) : ces incidents sont classés en 40 indicateurs d'événements qui abordent les questions ESG.
- Ces controverses sont ensuite qualifiées selon leur gravité sur une échelle allant de 1 à 5 (pour les plus graves).

Il est précisé que Schelcher Prince Finance Gestion s'interdit d'investir dans des émetteurs présentant un niveau de controverse catégorisé 5. Dans le cas d'avènement de controverse d'un tel niveau de gravité pour un émetteur déjà en portefeuille, les positions seront gelées et le Comité des risques, composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur des Gestions, du Responsable Risques et Information, du Responsable de la conformité, de Schelcher Prince Gestion statuera sur la cession éventuelle des émetteurs.

Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion a souscrit au service Global Standard Screening de Sustainalytics permettant de suivre les cas de violations des standards du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que des autres normes mondiales (normes OCDE, Organisation Internationale du Travail notamment).

IV. Processus de réaction lors d'avènement de controverse

IV.1 Publication de fiches d'alerte et procédure d'escalade

Lors d'avènement de controverses graves, l'équipe de Recherche ESG rédige une fiche d'alerte récapitulant les éléments de contexte, faits reprochés à l'émetteur, conséquences et réaction de l'émetteur face à cette controverse. Sont également précisées les conséquences envisagées en termes de notation ESG (dégradation ou non par un forçage opéré par l'analyste).

Cette note est adressée à l'ensemble des équipes de Gestion ainsi qu'au département de suivi des Risques et à l'équipe conformité et contrôle interne. Un modèle de fiche d'alerte est présent en annexe de la présente politique.

En cas de controverse particulièrement grave, le Comité des risques de Schelcher Prince Gestion est réuni pour statuer sur une éventuelle exclusion du titre.

IV.2 Engagement

Schelcher Prince Gestion déploie une stratégie d'engagement prévoyant de solliciter les entreprises pour promouvoir de bonnes pratiques (i) sur certains sujets (engagement thématique) ou (ii) dans le cadre de controverses ou de non-respect de normes établies en matière de conduite responsable des affaires (engagement normatif).

Le processus d'engagement normatif (définition de la liste des entreprises ciblées, calendrier, processus d'escalade) est décrit dans la politique d'engagement de Schelcher Prince Gestion. En pratique, concernant l'engagement normatif, Schelcher Prince Gestion ne suit

pas un cycle préétabli, mais plutôt un processus itératif qui se concentre sur la résolution des problèmes spécifiques à la controverse.

IV.3 Impact sur les notations ESG

Les controverses sont directement intégrées dans le modèle de notation ESG utilisé par Schelcher Prince Gestion. Ce modèle repose sur l'utilisation des données de gestion des risques ESG des enjeux ESG matériels fournies par Sustainalytics. En cas de controverse affectant un ou plusieurs de ces enjeux, le score de gestion de ces enjeux est mécaniquement diminué. Les controverses impactent donc les notations. Par ailleurs, les analystes ESG peuvent être amenés à modifier une notation afin notamment de prendre en compte la gravité d'une controverse. Dans ce cas, et en conformité avec les procédures d'établissement de notations ESG de Schelcher Prince Gestion, une fiche de notation ad hoc est rédigée et mise à disposition des différentes équipes de Schelcher Prince Gestion (Gestion, Risques, Conformité notamment).

IV.4 Suivi spécifique des sociétés controversées en portefeuille

Le Comité des risques de Schelcher Prince Gestion intègre de façon systématique les enjeux extra-financiers à l'ordre du jour de ses réunions.

Un suivi spécifique des émetteurs présentant des niveaux de controverses élevés est réalisé lors de ces comités. Le Comité peut alors décider, en accord avec les gérants, de réduire les positions, voire de les céder, dans une entreprise particulièrement controversée.

Annexe

ALERTE ESG CORPORATE Nom de l'Analyste

XXX Professional Services A => C 10/11/2022

Rating ESG actuel			Nouveau rating		
Environnement	Social	Gouvernance	Environnement	Social	Gouvernance
A	A	A	A	D	B

Niveau controverse **Moderat** Récurrence controverse: **5**

10/11/2022

Source: **Presse**

Controverses:

Le 10 novembre 2022, le ministère du Travail a déclaré (via les réseaux sociaux) avoir ouvert une enquête sur le groupe XXX. Le ministère a invité les travailleurs et les syndicats du pays à fournir des preuves de violations présumées des normes de travail. Suite à cette annonce, l'action XXX a plongé en bourse de plus de 30% en quelques heures.

Pilier: **Social**

Critère: **HR04 Climat Social**

Contexte:

L'exposition de XXX dans le pays est très élevée (10% des employés du groupe soit environ 40 000 personnes). Historiquement, XXX a déjà fait face à plusieurs controverses, y compris dans ce pays.

Ainsi en avril 2020, plusieurs syndicats ont déposé une plainte contre

Impact: **Réputation**

Matérialité financière: **Modérée** Matérialité ESG: **Forte**

Réponse de l'entreprise: **Non**

Avis de l'analyste

Il conviendra de voir si cette enquête révèle de nouveaux éléments sur les conditions de travail (salaires, syndication, temps de travail...).

Notre fournisseur Sustainalytics a placé le groupe XXX sur sa Watchlist relative à la conformité des principales normes type Global Compact (Global Standards Screening) suite à la controverse de 2020 mentionnée ci-dessus. En revanche en termes de controverses, le niveau est resté "modéré" avec 1 controverse et 4 controverses de niveau faible.

La société bénéficie d'une notation avantageuse mais des axes de progrès sont identifiés (reporting ESG pouvant être améliorés et gouvernance d'entreprise).

Au vu de la controverse sur les conditions de travail, nous dégradons le pilier Social à la note D, le pilier Gouvernance à B et la note ESG globale passe à C.

Décision Finale **Dégradation mais reste éligible**